

08 jan 2016 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2016

## Réduction de la marge de sécurité pour les médicaments

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la réduction de la marge de sécurité pour les médicaments.

Le projet d'arrêté royal diminue la marge de sécurité de 10,80 euros à 5 euros maximum. La marge de sécurité correspond à la limite autorisée pour le supplément qui reste à charge du patient en surplus du ticket modérateur pour les médicaments.

Le projet d'arrêté royal sera soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1991 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des fournitures pharmaceutiques remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>